



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

---

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le comité de démolition de la Ville de Montréal-Est tiendra une séance publique **le mercredi 25 juin 2025** à compter de **17 h** en son hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir les bâtiments suivants :

- Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 95, avenue de la Grande-Allée;
- Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 349, avenue Broadway;
- Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 899 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 365, avenue Broadway;

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* (106-2023), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville de Montréal-Est par courriel à l'adresse suivante : [greffe@montreal-est.ca](mailto:greffe@montreal-est.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

Direction des affaires juridiques et du greffe  
Ville de Montréal-Est  
11370, rue Notre-Dame Est, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal-Est (Québec) H1B 3W7

Donné à Montréal-Est, le 10 juin 2025.

M<sup>e</sup> Alexis Desgagné Hébert  
Greffier adjoint